



Office Cantonal des Bâtiments

Mesdames, Messieurs,

Dès le lundi 11.11.2024 matin,
Facture Express (FEX) permettra à tous les acteurs du processus de validation de **Rejeter** les factures déposées par les fournisseurs qui presentent pour l'Office Cantonal des Bâtiments.
Les acteurs en question sont: les mandataires techniques, les mandataires principaux, les responsables de projet de l'OCBA.

1. Concrètement

- Le bouton **Rejeter** sera ajouté à votre notification de validation, qui proposera ainsi les 2 boutons suivants:

Rejeter **Soumettre**

- Soumettre (*aucun changement*): télécharger vos documents justificatifs; puis cliquez sur ce bouton, qui **enverra une notification de demande de validation** à l'acteur suivant
- Rejeter (*nouveauté*): télécharger vos documents justificatifs, renseignez le champ "Commentaire"; puis cliquez sur ce bouton qui **enverra une notification d'information** de rejet de la facture à tous les acteurs, fournisseur y compris, et **annulera** simultanément la transaction. La notification de rejet contient les pièces justificatives chargées par le mandataire

2. Bénéfices

- Pour le fournisseur: dans la mesure où le rejet génère l'annulation directe de la facture, le fournisseur n'a plus besoin de l'annuler; il peut en déposer une nouvelle directement;
- Pour le mandataire: il gagne en autonomie et en temps, car son rejet met fin au processus de validation; une fois qu'il rejette, l'OCBA n'a plus d'action à réaliser
- Pour l'OCBA: il gagne en temps, car il n'hérite plus de la validation de factures rejetées par le mandataire



Office Cantonal des Bâtiments

3. Ci-dessous l'illustration de la notification de rejet:

- (1) L'objet de la notification contient la référence au chantier, la décision ainsi que le nom de la/du décisionnaire
- (2) Reprend les éléments de l'objet, et y ajoute un commentaire et l'invitation à se référer aux documents justificatifs
- (3) Documents justificatifs: le fournisseur y trouve sa facture et les documents justificatifs chargés par les mandataires

Informations
Cette notification a été fermée ; elle ne nécessitait pas de réponse.

Facture Express - Chantier La clé des Champs 56 - 13112 ; la facture n° 863562-2024-JBN-311024-1 a été rejetée par Nom-Prénom de la personne responsable de projet OCBA ou raison sociale du mandataire 1

De XXX
XXX
A XXX

Envoyée 31.10.2024 15:35:21
Fermé 31.10.2024 15:36:11
ID 9433634

Correspondant

Statut de la facture

Décisionnaire Nom-Prénom de la personne responsable de projet OCBA ou raison sociale du mandataire
Décision **REFUSE**
Date décision 31.10.2024 2
Montant 0.00
Commentaire Décompte incorrect
Suite au rejet de votre facture, cette dernière a été annulée. Merci de redéposer une nouvelle facture en tenant comptes des commentaires et le cas échéant des documents joints.

Informations validées

Commentaires
Date de validation 31.10.2024
N° Paiement

Acteur

Nom du fournisseur PLOMBERIE SUPER
Facture 863562-2024-JBN-311024-1
Date de facture 31.10.2024
Mandataire principal ATELIER PLUS
Mandataires(s) technique(s) destinataire(s)

Détails de la facture

Numéro de commande	Ligne	Description de l'article	Montant HT ou quantité commandé	Montant HT ou quantité déjà validé	Montant HT ou quantité de la facture	Montant TTC ou quantité de la facture	Validé
863562	1	Projet, demande d'autorisation et exécution	41,860.00	15,340.00	0.00	0.00	

Diagnostique de tableau

Pièces jointes 3

Séq. ▲	Titre ▲	Catégorie ▲	Dernière mise à jour par ▲	Mettre à jour	Supprimer
10	Fourn.pdf	Factures express	SYSADMIN		

4. Nota: un élément de chronologie

Cette nouveauté est active pour toute transaction émise à partir du 11.11.2024.

Les transactions déposées avant (donc en cours de validation) auront bien les 2 boutons, mais seul le bouton **Soumettre** fonctionnera (le bouton **Rejeter** va générer un message d'erreur)

Genève
Le 01.11.2024



Office Cantonal des Bâtiments

L'équipe Support FEX se tient à votre disposition: df-fex@etat.ge.ch

Merci pour votre attention.

L'équipe support FEX